



Cher-e-s concitoyen-ne-s,

Depuis l'allocution du Président de la République le 13 avril 2020 annonçant la date du 11 mai pour le déconfinement, nous mettons tout en œuvre pour assurer cette nouvelle étape de la crise sanitaire sur notre territoire. Comme vous, je suis très soucieux des conditions dans lesquelles la reprise va s'effectuer à l'échelle nationale mais plus encore, bien évidemment, au niveau de notre commune car elles engagent, en tant que Maire, la santé de chacun-n-e d'entre vous ainsi que ma responsabilité personnelle. Je dois tout d'abord vous assurer qu'il est pour moi inconcevable qu'elle s'effectue à n'importe quelles conditions et en particulier au détriment de votre santé et de la santé publique. Je suis conscient que vous êtes, depuis quelques jours, en attente d'informations précises de ma part mais force est de constater qu'il existe encore trop d'incertitudes, de questions et d'interrogations pour vous donner des réponses claires et précises. Comme vous, je découvre chaque jour les attermoissements, les modifications et les prescriptions nouvelles en provenance de l'État et de la Préfecture. Comme vous, j'aimerais avoir des indications claires sur cette reprise afin de me permettre de prendre les meilleures décisions pour notre commune et de vous en informer. Cependant et afin de répondre à vos attentes légitimes, je veux partager avec vous les grands principes qui guident et façonnent mes réflexions ainsi que les principales décisions qui ont été validées au conseil municipal du 23 avril 2020.

Tout d'abord, sur les deux questions qui cristallisent les débats à savoir les masques « grand public » et la reprise des écoles. Sur les masques « grand public », si dans mon esprit la question d'en fournir gratuitement à la population ne s'est jamais posée, les moyens pour y arriver étaient tout autre. De plus, la question de la qualité des masques était une de mes principales préoccupations afin de garantir l'efficacité et la sécurité des personnes. Je souhaitais une labellisation reconnue en particulier celle de la Direction Générale des Armées (DGA) et de l'Association Française de Normalisation (AFNOR). Dans mon esprit, nous ne devons pas agir de manière individuelle et désorganisée car cela ajoutait de la confusion et de l'incompréhension à cette gestion compliquée des masques. De plus, la doctrine de l'État étant arrivée tardivement, toute initiative non coordonnée aurait pu s'avérer inutile. Le choix que j'ai alors effectué a été de m'appuyer sur une coordination de l'Etat via la Région et l'Association des Maires de Côte d'Or afin de garantir la qualité des masques et leur livraison. Le tout via la communauté de communes de la plaine dijonnaise qui sert d'interface entre les différentes instances pour limiter les interlocuteurs à l'échelle de la Région. Je ne souhaitais pas vous en informer tant que les incertitudes étaient plus nombreuses que les garanties. **A ce jour, je peux donc vous confirmer que nous avons commandé pour chaque citoyen vivant à Thorey en Plaine, deux masques grand public norme AFNOR-DGA, lavables 50 fois. Cette dotation se fera à titre gracieux par la commune pour chaque habitant de notre village (hors les petits).** Cette commande fait partie d'un achat groupé de 2,5 millions de masques par la Région Bourgogne Franche-Comté et devrait être livrée à partir du 7 mai 2020. **Cette date reste encore actuellement la principale inquiétude mais la Région semble confiante.** Nous serons donc, si le délai de livraison est respecté ainsi que les quantités, normalement en mesure d'assurer une distribution lors du week-end du 8-9-10 mai 2020. Les modalités de cette distribution vous seront précisées ultérieurement par un courrier dans votre boîte aux lettres qui sera doublé d'un message illiwap et sur le site internet de la commune. **Je vous demande donc de bien vérifier et relever vos boîtes aux lettres pendant cette période du 8-9-10 mai 2020.** Je vous demande aussi de respecter scrupuleusement les consignes qui seront données. Nous ne traiterons pas les demandes en dehors de ces consignes et des périodes qui vous seront précisées.

De plus, comme l'a indiqué le Premier Ministre lors de son allocution devant l'Assemblée nationale, les particuliers sont invités à se confectionner eux-mêmes des masques, dans les conditions recommandées par l'AFNOR (<https://www.afnor.org/actualites/coronavirus-telechargez-le-modele-de-masque-barriere/>). Une rubrique sur les masques grand public, permettant de diffuser des contenus pédagogiques, est également en ligne sur le site du gouvernement à l'adresse : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/masquesgrand-public>

A propos maintenant de la reprise des écoles, là aussi ce qui doit prévaloir est la sécurité sanitaire des enfants, des personnels de l'éducation nationale, de la communauté de communes et de la commune. **Nous anticipons la reprise mais si et seulement si les conditions sanitaires sont remplies. Il en va de la sécurité de tous.** Si tel est le cas, les écoles ouvriront le 11 mai 2020 pour les personnels et le 14 mai 2020 pour une partie des élèves des écoles maternelle et élémentaire. Un guide sanitaire vient juste de nous être transmis. Il est actuellement à l'étude afin d'analyser les préconisations et leur mise en œuvre.

Dans tous les cas, cette rentrée sera très progressive et je peux déjà vous annoncer qu'elle ne sera pas immédiatement effective pour toutes les classes. Nous travaillons en étroite collaboration avec les directrices des écoles et l'inspection de l'éducation nationale pour trouver les meilleures solutions. Les informations nous arrivent au compte-goutte et nous avons encore énormément de questionnements restés, pour l'instant, sans réponse y compris sur le fonctionnement du périscolaire pour lequel nous n'avons pas d'informations. Nous ferons le maximum pour ouvrir les écoles mais encore une fois si et seulement si les garanties sanitaires sont assurées. Nous vous communiquerons les informations de reprise, dès qu'elles seront valides et probablement assez tardivement et **uniquement** via l'application illiwap ainsi que sur le site internet de la commune. Un conseil d'école sera organisé très prochainement en visioconférence pour évoquer le fonctionnement des écoles avec les parents d'élèves élus.

Concernant les principales décisions actées en conseil municipal, je vous invite à lire le compte-rendu du conseil municipal que vous retrouverez sur le site internet. Elles concernent l'école de musique, les activités communales, le budget et les investissements, le désendettement de la commune, les commerces ainsi que les conséquences de cette crise sanitaire pour notre village.

De plus, les services communaux à la population (mairie, bibliothèque, école de musique,...) verront leur fonctionnement adapté. Nous vous ferons part sur le site internet et sur illiwap des modalités qui sont en cours de définition. Je vous rappelle aussi que l'adresse urgence.administrative@thoreyenplaine.fr est mise à votre disposition. Je vous invite également à privilégier le mail mairie@thoreyenplaine.fr pour toute demande spécifique ou à téléphoner à la mairie lors de l'accueil au public.

Au sujet de la cérémonie du 8 mai, cette cérémonie nationale de grandes traditions m'est chère comme à beaucoup de citoyens. Nous devons cette année célébrer le 75ème anniversaire de la Seconde Guerre mondiale. Les conditions du confinement ne permettent pas un hommage public. Cependant, j'ai décidé, en accord avec les consignes préfectorales, de maintenir une cérémonie sous un format limité à 5 personnes représentant du conseil municipal et du conseiller défense et dans le strict respect des barrières sociales. Je vous invite le 8 mai **chez vous**, à penser à tous ceux qui se sont battus pour notre liberté et à votre façon à leur rendre hommage.

Enfin, je profite de cet édit pour insister à nouveau sur **l'installation de l'application illiwap** sur vos téléphones mobiles. De nombreux citoyens sont déjà abonnés mais nous pouvons/devons mieux faire. En effet, dans les situations d'instantanéité et d'immédiateté, elle est la meilleure solution pour vous avertir en temps réel des décisions et de l'actualité de notre commune. L'application est entièrement gratuite, sans inscription et sans aucune publicité. Elle est disponible sur IOS et Android. **Pour les citoyens qui n'ont pas accès ou qui ne maîtrisent pas le numérique, je vous prie de bien vouloir téléphoner à la Mairie (03.80.79.12.79) pendant les heures d'ouverture au public afin de vous faire référencer pour la distribution des masques et nous permettre ultérieurement de continuer à vous informer, en cas d'urgence, par d'autres moyens que le numérique.**

Pour conclure, vous pouvez compter sur ma détermination et celle du conseil municipal à trouver les meilleures solutions d'une reprise de la vie sociale, communale et économique. Mais cette reprise ne se fera pas sans garantie de votre sécurité qui reste ma seule et unique préoccupation.

Bien fidèlement,

Gilles BRACHOTTE
Maire de Thorey en Plaine